



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Livret A

Question écrite n° 8350

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur les conséquences très nefastes qui résulteraient du projet de baisse du taux du livret A des caisses d'épargne réclamée par l'Association française des banques. Cette baisse aurait pour conséquence de pénaliser l'épargne populaire placée sur ces livrets et de décourager ce type de placement qui est consacré au financement du logement social. Actuellement, avec un taux de rémunération déjà réduit par M. Balladur de 6 p. 100 à 4,5 p. 100 en 1986, l'excédent des retraits sur les dépôts effectués sur ces livrets atteint, pour cette année, une quarantaine de milliards de francs, ce qui réduit les capacités de construction des organismes de logement social, lesquels ne peuvent plus faire face aux besoins des demandeurs dont les listes s'allongent dans les mairies. En conséquence, il demande si le Gouvernement entend écarter toute baisse du taux des livrets A des caisses d'épargne et, au contraire, encourager les placements sur ces livrets par des mesures incitatives conséquentes.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attaché au livret A des caisses d'épargne. Il se félicite à cet égard que la baisse des taux d'intérêt intervenue en 1993 ait permis une réduction sensible de la décollecte enregistrée sur le livret A, constatation qui démontre que ce produit n'a pas perdu la faveur des Français. Pour l'avenir, le Gouvernement se doit d'encourager la poursuite du mouvement de baisse des taux d'intérêt, favorable à notre économie et au secteur du logement social en particulier, tout en préservant l'équilibre du financement du logement social sur fonds du livret A.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8350

Rubrique : Epargne

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1993, page 4206

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 768